

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2008.**

Nombre de conseillers	
En exercice	25
Présents	19
Procurations	0
Absents	6
Votants	19
Convoqués le 07/02/2008	
Affiché le 19/02/2008	

L'an deux mille huit et le quatorze février à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes BOUFFARTIGUE, SENAT, M. COT, Mmes TEMPESTA, LIBRET- LAUTARD, , LEVASSEUR, GRANDET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, VIGNES, TURREL, TEBANI, M. BENAC, Mme LIBERATI, Mlle CAMBUS.

Etaient excusés : M. CLAUDE, Mmes MARCHET et FAUP

Absents: Mme LAUTRE, Mrs SEGALA et BARRAU.

La séance est ouverte à 21h.

ORDRE DU JOUR

1. Election du secrétaire de séance.

Mlle CAMBUS se propose pour être secrétaire de séance.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 Décembre 2007.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès verbal.

Votant : 19 - Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 1 (M. Bénac) Adopté à la majorité
--

3. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2007.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L 2121.14 du CGCT le conseil doit désigner un président spécial. Mr Contreras est désigné. M. le Maire quitte l'assemblée. Il est procédé au vote des comptes administratifs 2007 des budgets suivants :

- BUDGET COMMUNAL.

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 884 377.13 €
Recettes	4 865 529.20 €
Résultat	+ 981 152.07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 269 045.59 €
Recettes	2 447 791.30 €
Résultat	+ 178 745.71 €

Monsieur Cot, adjoint chargé des finances, précise que l'excédent de fonctionnement est de plus de 20%. Il s'est accru en raison notamment de l'incidence de la crèche les années précédentes. M. Cot- précise que le Conseil Municipal a rempli les objectifs fixés.

Votant : 19 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bénac)
Adopté à la majorité

- BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	491.93 €
Recettes	2205.12
Résultat	1713.19

Monsieur Cot précise que l'activité est très réduite. Néanmoins nous souhaitons maintenir le service public. Il a le mérite d'exister.

Votant : 19 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bénac)
Adopté à la majorité

- BUDGET DE L'EAU

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	485 762.63 €
Recettes	583 580.13 €
Résultat	+ 97 817.50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	110 928.56 €
Recettes	496 219.85 €
Résultat	+ 385 291.29 €

Il reste positif. Cela reste cohérent par rapport aux années précédentes. De ce fait il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs cette année (hormis le coût de la vie).

Votant : 19 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bénac)
Adopté à la majorité

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	187 677 €
Recettes	764 921.68 €
Résultat	+ 577 244.68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	284 387.22 €
Recettes	526 593.83 €
Résultat	+ 242 206.61 €

Monsieur Cot souligne que les PRE nous permettent de dégager un excédent plus important et par là même de créer un autofinancement plus confortable pour supporter les investissements à venir.

Votant : 19 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bénac)
Adopté à la majorité

- BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE NAUDON

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif. Aucune écriture n'a été enregistrée en 2007, le compte administratif doit tout de même être voté.

Votant : 19 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bénac)
Adopté à la majorité

4. Vote des comptes de gestion 2007 : budgets annexes du lotissement du Logis et de la crèche.

Monsieur le Maire précise que les budgets annexes du Logis et de la crèche sont définitivement clos depuis le 31/12/2006. Toutefois compte tenu des opérations d'apurement réalisées par la trésorerie en début d'année 2007, un compte de gestion doit être voté pour chacun de ces budgets annexes.

Votant : 19 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bénac)
Adopté à la majorité

Ces deux comptes de gestion établis par le Trésorerie sont mis à votre disposition à la Direction Générale des Services.

5. Renouvellement de la convention relative à l'opération Façades.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de Madame UHLMANN concernant la mission de restauration des façades pour 2008. Monsieur le Maire donne la parole à M. Ormières.

Madame Uhlmann propose de découper sa mission en 2 phases :

- Tranche ferme : communication et information (permanences ...).
- Tranche conditionnelle : intervention pour chaque projet « façades » (constitution du dossier de demande de subvention, conseil technique...)

Le montant de la rémunération pour la tranche ferme est de 1920 € HT.

Le montant de la rémunération pour la tranche conditionnelle est de 490 € HT par façade, de 389.50 € HT par avis sur les projets à caractère public, et de 327.50 € HT par permanence supplémentaire.

M. Ormières précise qu'un bilan avait déjà été réalisé il y a quelques temps. M. Ormières ajoute tout de même que cette opération, qui a maintenant 5 ans, a permis de réaliser 42 façades. Il constate que le bilan est globalement positif et que cette opération a participé à l'embellissement de la ville.

M. Ormières ajoute que l'élargissement du périmètre a permis de redynamiser l'opération et que cette extension devra être entreprise autant de fois que nécessaire.

Monsieur le Maire remercie M. Ormières et l'approuve en ajoutant qu'une augmentation de la subvention aux personnes qui rénovent leur façade pourra également être envisagée en cas de ralentissement des actions de rénovation des façades.

Mr Bros regrette que l'opération Vitrites n'ait pas abouti et précise que le principal obstacle est le fait que les commerçants ne sont pas toujours propriétaires de leurs fonds de commerce.

M. Ormières fait remarquer qu'il s'agit d'une opération plus complexe pour laquelle il faut trouver une incitation plus originale. Mme Uhlmann est prête à retravailler la question.

Mme Libérati ajoute qu'un travail est nécessaire sur les panneaux au dessus des vitrines où règnent quelquefois le désordre et l'anarchie. Une harmonisation des couleurs serait la bienvenue. Cette piste peut être un axe de travail en sachant que pour les commerçants, ce n'est pas l'opération la plus coûteuse.

M. Ormières remercie Mme Uhlmann pour son travail.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

6. Renouvellement de la convention de remblaiement des gravières.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler, pour une durée de 4 ans, la convention de remblaiement des gravières avec Cassin TP, arrivant à expiration le 18/02/2008. La redevance annuelle est de 27 000 €.

Monsieur Cot précise que la convention est indexée sur le TP 01 qui a pris 35 % d'augmentation et ajoute que cette convention nous permet de financer l'équivalent d'un emploi.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Bénac) Adopté à la majorité

7. Renouvellement de la convention pour le remboursement de charges de personnel par les communes de Lafitte-Vigordane et de Peyssies.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20/10/2005, il avait été décidé de mettre à disposition un contrat aidé au collège Abbal par les communes de Carbonne, Laffitte et Peyssies afin de participer à la confection des repas ; il avait été également décidé que son coût serait réparti au prorata des repas achetés par les communes. Aujourd'hui, le nombre de repas étant connu avec précision pour l'année 2007, Monsieur Le Maire propose de régulariser cette situation et de finaliser les conventions en découlant. Monsieur Le Maire explique qu'il y a donc lieu de signer une convention avec la commune de Laffitte- Vigordane et de Peyssies afin de prévoir les modalités de remboursement pour 2007 et 2008. Mr le Maire propose de caler le remboursement des frais de 2008 sur la même base que ceux de 2007.

Monsieur le Maire rappelle que nous bénéficions de la confection des repas par le collège car nous avons participé à l'investissement initial lors de la réalisation de la cuisine.

Mlle Cambus demande si la convention est réajustable.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces conventions.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

8. Renouvellement de la convention de prestations de service avec la Communauté de Communes pour l'entretien de la crèche.

Dans l'attente de la création d'un service d'entretien des bâtiments à la communauté des communes, le Conseil Municipal avait accepté lors du conseil du 20/12/2006 d'établir une convention de prestations de service avec la Communauté des communes. Cette convention prévoit les conditions d'intervention de nos services en ce qui concerne l'entretien des espaces verts et l'entretien technique du bâtiment. La facturation se fait au prix réel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de reconduire cette convention arrivée à échéance le 31/12/2007 et ce pour 1 an.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

9. Renouvellement de la convention d'entretien des voiries communales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence « entretien Voirie communale », effective depuis le 04/07/03, la Communauté de Communes doit assurer en particulier le fauchage des bas-côtés des voiries.

Cette charge de travail étant concentrée sur des périodes très courtes, la Communauté de Communes propose annuellement de passer une convention avec la commune de Carbonne.

Le coût horaire de la prestation est de 40 € TTC / heure. La convention se terminait le 31 décembre 2007.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

10. Demande d'aide financière pour le fonctionnement du RASED.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de solliciter l'aide financière du Conseil général pour les dépenses de fonctionnement 2008 du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté du secteur de Carbonne.

Mme Lautard précise que des enseignants spécialisés gravitent sur plusieurs écoles et que la subvention permettra l'achat d'une malette pédagogique.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est de l'ordre de 762 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

11. Ressources humaines : feuilles de notation 2007.

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, les agents titulaires peuvent émettre des vœux concernant leur affectation, leur déroulement de carrière, leur formation, leurs conditions de travail. Faisant suite à l'examen de ces vœux pour l'année 2007 par la commission du personnel, Monsieur Vignes propose :

11.1/Demande d'avancement de grade.

Monsieur Vignes propose d'ouvrir les postes suivants :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 2 postes à temps complet (fermeture des 2 anciens postes d'adjoints technique 1^{ère} classe)
- Technicien supérieur chef : 1 poste à temps complet (fermeture de l'ancien poste de technicien supérieur principal)
- Rédacteur principal : 1 poste à temps complet (fermeture de l'ancien poste de rédacteur)

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

11.2/ Indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale.

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de modifier la délibération du 19/02/2004.

Conformément à la loi, le montant de l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale passe à 20% (au lieu de 18) pour le chef de police municipale.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

11.3/ Prime de service et de rendement.

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de modifier la délibération du 16/10/2003.

Les agents ayant le grade de technicien supérieur chef pourront également bénéficier de la prime de service et de rendement.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

11.4/ Prime spécifique de service.

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de modifier la délibération du 15/02/2007.
Les agents ayant le grade de technicien supérieur chef pourront également bénéficier de la prime spécifique de service.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

11.5/ Indemnité d'exercice des missions.

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de modifier la délibération du 15/02/2007.
Le versement de cette prime sera à présent mensuel pour le grade de rédacteur, exerçant les fonctions d'adjoint de la directrice générale des services.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

11.6/ Régime indemnitaire de la direction des services.

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de modifier la délibération du 15/02/2007.
Le versement de l'IFTS sera à présent mensuel pour la directrice générale des services.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

11.7/ Indemnité d'administration et de technicité

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de modifier la délibération du 19/02/2004.
L'IAT pourra être mensuelle pour le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.
Cette modification sera également l'occasion de remettre à jour la délibération du point de vue des changements de grades issus de la loi Jacob (simples changements d'appellation).

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

12. SDEHG : marché d'entretien des feux tricolores et panneaux clignotants.

Monsieur Contreras explique que le SDEHG vient de conclure avec l'entreprise Citelum un marché portant sur l'entretien des feux de signalisation tricolores et de panneaux clignotants.
Ce nouveau marché, prenant effet au 02/01/2008, comprendra les prestations suivantes :

- un entretien préventif tous les 6 mois, sans démarche préalable particulière.
- un dépannage correctif sous un délai de 4 heures, y compris samedi, dimanche et jours fériés en cas de panne signalée par nos soins.

Ces prestations seront prises en charge à 100% par le SDEHG, sauf si elles sont dues à un accident, vandalisme vol ou catastrophe naturelle. Dans ce cas, nous aurons la possibilité, soit de faire intervenir une entreprise de notre choix, soit de demander l'intervention du SDEHG (la contribution demandée sera alors égale au coût total de l'intervention).

Monsieur le Maire souligne que cette prise en charge est remarquable et demande l'avis du conseil municipal.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

13. Vente d'un terrain zone industrielle de Naudon.

Monsieur le Maire explique que la société LOCARCHIVES souhaite acquérir un terrain sur la zone industrielle de Naudon (Section F, lieu dit Laujol, n° 1628 p pour 15 030 m²). Une évaluation des Domaines du 11/01/2007 estime le bien à 150 300 € HT soit 10 € le m².

Monsieur le Maire précise que Locarchives a obtenu un marché d'archivage très important dans le secteur. Douze à treize employés devraient intervenir à Carbonne dans un premier temps ; les autres structures existantes en France comptent en moyenne entre 30 et 40 employés.

Monsieur Bros ajoute que le terrain se situe à côté de la DDE chemin de Laveran.

Monsieur le Maire signale que nous mettrons en bordure du chemin de Laveran et en façade des maisons existantes les entreprises les moins nuisibles en terme de bruit, etc...

Monsieur Contreras explique que le bâtiment aura une superficie de 5000 m².

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre ce terrain à la société LOCARCHIVES.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

14. Vente d'un terrain cité du Camping.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 18/04/2007, celui-ci avait donné une autorisation de principe pour la vente de la parcelle section B cité du camping n° 3868 de 150 m² afin que M. Cano puisse aménager un portail automatique. Une évaluation des Domaines estime le bien à 1500 € HT. Mr Cano accepte le prix proposé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre ce terrain.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

15. Renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire.

L'habilitation de la commune de Carbonne dans le domaine funéraire arrivant à échéance le 11 mars 2008, il est nécessaire de constituer un dossier de renouvellement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander le renouvellement de l'habilitation, conformément à l'article R 2223-57 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation d'acheter le véhicule funéraire de la Communauté de Garonne Louge que celle-ci nous louait jusqu'à présent. Le prix est fixé à 3500 €. Monsieur le Maire précise que ce véhicule sera financé par le budget communal et loué ou mis à disposition du service des pompes funèbres.

En effet Monsieur le Maire explique que nous avons 2 possibilités : soit arrêter cette activité qui est très réduite pour le service communal, soit on continue mais un fourgon est nécessaire.

Mr Vignes fait remarquer que poursuivre cette activité permettra de maîtriser les prix dans le secteur.

Suite à une interrogation de Mme Grandet, Monsieur le Maire explique que ce service est concurrentiel et qu'on ne peut pas pratiquer des prix préférentiels pour les personnes nécessiteuses. C'est au CCAS de prendre le relais si nécessaire.

Mme Grandet demande pourquoi nos tarifs sont les mêmes que le privé.

Monsieur le Maire répond que notre concurrent carbonnais s'est aligné sur nos prix et non le contraire.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

16. Notification de fin d'exploitation d'une gravière.

Monsieur le Maire indique que la Société RAZEL vient de nous notifier la fin d'exploitation de la gravière située lieu dit Saint Michel. Le réaménagement du site doit être achevé au plus tard le 28 juin 2008 et ce conformément à l'arrêté préfectoral du 20/12/2004.

Les commissions Cadre de vie, Urbanisme et Travaux se sont réunies.

Mme Levasseur situe la gravière et précise que la remise en état est en cours (adoucissement des pentes, plantations d'arbres,...).

Mme Levasseur ajoute que les commissions proposent, compte tenu de la situation géographique de la gravière et compte tenu du nombre de gravières à découvert, de remblayer cette gravière.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra étudier la possibilité d'y installer une centrale photovoltaïque.

M. Bénac demande si nous modifions le cahier des charges.

M. Cot répond par la négative et précise que le remblaiement est également proposé dans cahier des charges.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord sur la proposition des commissions.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

17. Mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2000, le plan d'épandage des boues de la station d'épuration avait été approuvé. Il s'agissait d'apprécier la valeur des boues, d'évaluer leur conformité vis-à-vis de la réglementation, de préciser l'évolution du gisement des boues et de délimiter et étudier un périmètre d'épandage. A l'époque, à Carbonne, le seul propriétaire concerné était M. Pince.

Aujourd'hui, il s'agit d'une mise à jour de ce plan d'épandage ; en effet, de nouvelles parcelles ont été proposées par M. Pizzolato de Carbonne.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'approuver ce nouveau plan d'épandage.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Le plan d'épandage des boues est à votre disposition à La Direction Générale des Services

18. Station d'épuration : Mission de valorisation agricole des boues.

Monsieur le Maire indique que le laboratoire départemental de l'eau (SATESE) et nos services souhaitent organiser le fonctionnement de la station pour 2008.

Tout d'abord le SATESE assistera nos services dans la mise en place du dispositif d'autosurveillance. Pour cela le SATESE propose une prestation qui comprendra une proposition

qualitative composée des fréquences des prélèvements et des analyses puis d'une proposition quantitative qui évaluera le coût des déplacements et des analyses.
Le coût total de la prestation est de 2760.56 € HT comme en 2007.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Ensuite le SATESE propose un suivi agronomique du plan d'épandage des boues de la station d'épuration. Ce suivi comprendra un bilan quantitatif et qualitatif des boues épandues, l'exploitation du registre d'épandage et le bilan de fertilisation des parcelles réceptrices des boues.

Les journées techniques, les conseils, les rapports et les déplacements seront intégrés dans les frais de fonctionnement prévus dans le budget du Laboratoire départemental de l'eau ; aucun coût ne sera répercuté sur la collectivité. Les analyses de boues et de sol seront à la charge de la collectivité et sont évaluées à 1110.90 € HT.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces 2 conventions.

19. Travaux de renforcement du réseau assainissement (22ème tranche).

Le Maire rappelle que le renforcement du réseau d'assainissement eaux usées avait été décidé pour 3 tronçons :

- Rue Lamartine : 9 branchements
- Rue des Chênes : 14 branchements
- Impasse des Chênes : 5 branchements

La commission d'appel d'offres du 17/01/2008 a attribué le marché à la société Giesper de Toulouse, pour un montant de 134 732.70 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'avec ces travaux nous arrivons au terme du schéma communal d'assainissement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le marché.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

20. Publication de la liste des marchés publics.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le code des marchés publics (art. 138) prévoit que les acheteurs sont tenus de publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires (arrêté du 27/05/2004).

Afin de laisser aux acheteurs le temps de mettre en place un système opérationnel, une mise en œuvre progressive du dispositif est prévue ; ainsi pour les marchés conclus à partir du 1^{er} Janvier 2007, la liste est limitée aux seuls marchés dont le montant est supérieur à 3 000 € HT.

1/ Marchés publics de travaux

Tranche de prix	Objet du marché	Date du marché	Attributaire avec CP
3 000 à 19 999	Création de huit terrains de jeux pour les boules à la Lyonnaise	16/03/2007	TP Carbonne - 31390 Carbonne
3 000 à 19 999	Réalisation d'une plate forme à l'entrée des terrains de foot A. Abbal	16/03/2007	TP Carbonne - 31390 Carbonne
3 000 à 19 999	Equipement du pré fabriqué du groupe scolaire Chanfreau - lot 1	16/05/2007	TDELEC - 31 390 Carbonne
3 000 à 19 999	Equipement du pré fabriqué du groupe scolaire Chanfreau - lot 2	16/05/2007	Lebel - 31 220 Cazères
3 000 à 19 999	Traitement des parties extérieures en bois du centre socioculturel	20/06/2007	Decomps - 31 390 Carbonne
3 000 à 19 999	Traçage de lignes de jeux pour le gymnase Abbal	16/05/2007	Sport Line - 33037 Bordeaux
3 000 à 19 999	Clôtures et portails pour la MJC et le centre associatif	20/06/2007	Midi Pyrénées Clôtures - 31120 Pinsaguel
3 000 à 19 999	Fourniture et pose de brise-soleil au groupe scolaire Chanfreau	13/06/2007	Labastère 31- 31 860 Labarthe sur Lèze
3 000 à 19 999	Equipement en électricité pour le préfabriqué école primaire	18/08/2007	TDELEC - 31 390 Carbonne
3 000 à 19 999	Equipement en plomberie pour le préfabriqué école primaire	18/08/2007	Lebel - 31 220 Cazères
3000 à 19999	Réalisation d'un sanitaire au bois de Castres	15/01/2008	SIMIONI - 31 390 Carbonne
20 000 à 49 999	Signalisation horizontale	23/02/2007	Girod Line - 31 104 Toulouse
20 000 à 49 999	Signalisation verticale	02/04/2007	Lacroix Signalisation - 44 801 St Herblain
20 000 à 49 999	branchements eau et assainissement pour les particuliers au titre de l'année 2007 - Lot 2	03/04/2007	Giesper - 31 506 Toulouse
20 000 à 49 999	Remplacement des branchements d'eau potable en plomb et de niches à compteur	27/02/2007	Sogéa Sud Ouest - 31 084 Toulouse
20 000 à 49 999	Fourniture et pose de bacs métalliques au centre associatif	29/06/2007	DL Garonne - 31 600 Seysses
50 000 à 89 999	branchements eau et assainissement pour les particuliers au titre de l'année 2007 - Lot 1	03/04/2007	SDEA - 31 400 Toulouse
50 000 à 89 999	branchements eau et assainissement pour les particuliers au titre de l'année 2007 - Lot 3	05/04/2007	Giesper - 31 506 Toulouse
90 000 à 149 999	Travaux de renforcement du réseau d'eau potable	06/11/2007	Giesper - 31 506 Toulouse
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 2	21/01/2008	Gallay - 31 410 Noé
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 3	21/01/2008	Soprema - 31 200

> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 4	21/01/2008	APF- 31 620
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 5	21/01/2008	Gaudy - 31 370
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 6	21/01/2008	Cazzola et Fils - 31 270
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 7	21/01/2008	Rivelec - 31 270
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 8	21/01/2008	EBE - 31 810
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 9	21/01/2008	Oliveira Rogel - 65 150
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 10	21/01/2008	Polyprom - 31 150
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 11	21/01/2008	Espaces stores - 31 240
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 12	21/01/2008	Sanchez - 31 270
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en Trésorerie - lot 13	21/01/2008	CFA - 86 281
> 210 000	Réhabilitation d'un ancien bâtiment en trésorerie - lot 1	21/01/2008	DEZ - 31 190 Auterive

2/ Marchés publics de fournitures

Tranche de prix	Objet du marché	date du marché	Attributaire avec CP
3 000 à 19 999	Equipement d'un système polyberne sur camion 3T5	16/03/2007	Guima France - 82 300 Caussade
3 000 à 19 999	Acquisition de fournitures de bureau 2007 renouvelable en 2008- Lot 1	23/03/2007	Office Dépôt - 60 451 Senlis
3 000 à 19 999	Acquisition de fournitures de bureau 2007 renouvelable en 2008- Lot 2	23/03/2007	Office Dépôt - 60 451 Senlis
3 000 à 19 999	Acquisition de fournitures de bureau 2007 renouvelable en 2008- Lot 3	23/03/2007	Buro + - 31 020 Toulouse
3000 à 19999	Acquisition de fournitures de bureau 2007 renouvelable en 2008- Lot 4	23/03/2007	Logo Prim - Sucy en Brie
3000 à 19999	Acquisition d'une voiture fourgonnette	30/03/2007	Sonoma Peugeot - 31 120 Roques sur Garonne
3000 à 19999	Acquisition de compteurs pour le Service des Eaux	23/03/2007	Menesson Bruno - 33 210 Roaillan
3 000 à 19 999	Achat de matériel informatique	06/04/2007	Loréma Informatique - 31390 Carbonne
3 000 à 19 999	Acquisition de fournitures scolaires Lot 1 : pour l'école maternelle	22/05/2007	Surre Majuscule - 09000 FOIX
3 000 à 19 999	Acquisition de fournitures scolaires Lot 2 : pour l'école primaire	22/05/2007	Surre Majuscule - 09000 FOIX
3 000 à 19 999	Equipement radio pour la Police Municipale	22/05/2007	Blanc - 31 240 L'Union

3000 à 19999	Acquisition de mobiliers lot 1 : mobilier pour les deux écoles	05/06/2007	Technibureau - 31 801 St Gaudens
3000 à 19999	Acquisition de mobiliers lot 2 : mobilier pour la mairie	05/06/2007	Perret Bureautique - 31 319 Labège
3 000 à 19 999	Fourniture d'une remorque plateau basculante	12/06/2007	Rural 31 - 31 800 Landorthe
3 000 à 19 999	Fourniture et pose de climatiseurs pour la mairie	20/07/2007	Laclim - 31 100 Toulouse
3 000 à 19 999	Acquisition de mobiliers lot 3 : mobilier pour la bibliothèque	27/07/2007	Nelco - 01 290 Pont-de-Veyle
3 000 à 19 999	Achat d'un photocopieur pour l'école maternelle	20/11/2007	Bureautique Reprocolor - 31 280 Dremil Lafage
20 000 à 49 999	Fourniture et livraison de matériel d'irrigation	23/03/2007	Irrigaronne - 31 150 Lespinasse
20 000 à 49 999	Fourniture d'une tondeuse autoportée	12/06/2007	Xillo Motoculture - 31 380 Garidech
20 000 à 49 999	Fourniture et pose de jeux extérieurs cité Lamartine	28/09/2007	Coala - 30 905 Nîmes
20 000 à 49 999	Fourniture et livraison de bacs à fleurs en bois	12/10/2007	France Urba - 72 160 Connerré
20 000 à 49 999	Acquisition d'un véhicule poids lourd avec système polybenne	26/10/2007	Midi Pyrénées Véhicules Industriels Sud - 31 120 Portet sur Garonne
20 000 à 49 999	Fourniture et pose d'agrès en bois, bornes et plans pour la réalisation d'un parcours de santé au bois de Castres à Carbonne	20/11/2007	Loisirs Diffusion - 09 100 Pamiers
50 000 à 89 999	Acquisition d'un porteur industriel	26/06/2007	Louis Gay - 31 310 Massabrac
50 000 à 89 999	Fournitures d'arbres, arbustes et plantes vivaces	13/07/2007	Pépinières Bontemps - 33 322 Bègles

3/ Marchés publics de services

Tranche de prix	Objet du marché	date du marché	Attributaire avec CP
3 000 à 19 999	Formation aux permis du personnel communal	09/03/2007	C.E.R.T. - 31 220 Martres Tolosane
3 000 à 19 999	Réalisation des études d'avant projet pour les Travaux d'urbanisation	01/06/2007	Burotec - 31 270 Cugnaux
3 000 à 19 999	Maîtrise d'œuvre dans le cadre du renforcement du réseau d'eau potable	29/06/2007	BFE - 31 470 Fonsorbes
3 000 à 19 999	Maîtrise d'œuvre dans le cadre du renforcement du réseau d'assainissement	29/06/2007	Ingénierie Studio - 31 204 Toulouse
3 000 à 19 999	Maîtrise d'œuvre - traitement des boues dans la station d'épuration	13/07/2007	Cabinet Arragon - 31300 Toulouse

3 000 à 19 999	Relève des compteurs d'eau	25/09/2007	SDEA - 31 400 Toulouse
3 000 à 19 999	Prestations de téléphonie mobile	06/11/2007	SFR - 75 008 Paris
50 000 à 89 999	Maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'extension de la zone de Naudon	25/05/2007	Burotec - 31 270 Cugnaux

21. Information concernant l'échangeur n°26 de l'autoroute A64.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de rajouter la mention « Carbonne » à la sortie de l'échangeur n°26, la Direction Interdépartementale des Routes du Sud Ouest (DIR) nous met en garde sur la complexité de ce changement (distinguer Carbonne Nord et Carbonne Sud donc changer une quinzaine de panneaux de signalisation directionnelle, recueillir l'accord des collectivités concernées, avoir l'approbation d'une commission nationale, coût non négligeable).

La DIR nous conseille donc de simplement rajouter un panneau, situé sur l'accotement, et portant la mention « Prochaine sortie : Carbonne, quartiers Sud », dans le sens Sud-Nord.

Monsieur le Maire précise qu'il a accepté cette proposition mais le panneau portera plutôt la mention « Prochaine sortie : Carbonne Sud ». Un débat s'engage alors entre quelques conseillers sur la mention prévue à la suite de Carbonne. Au final, Monsieur le Maire rappellera qu'il faut faire simple, et que le principal reste la signalisation de Carbonne à cet échangeur alors que depuis la construction de l'autoroute, il n'y avait rien...

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Simioni de Carbonne (31) pour la réalisation d'un **sanitaire au Bois de Castres** à Carbonne (lot n° 1 **maçonnerie**). Le montant du marché est de 13 817.60 € HT soit 16 525.85 € TTC conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Bernard Costes de Carbonne (31) pour la réalisation d'un **sanitaire au Bois de Castres** à Carbonne (lot n° 2 **menuiserie**). Le montant du marché est de 1479 € HT soit 1768.88 € TTC conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu pour la réalisation d'un **skate park au Bois de Castres** à Carbonne, avec la société Malet de Cazères (31) pour la réalisation des prestations du lot n°1 « voirie » pour un montant de 16 327.16 € soit 19 527.28 € TTC, avec la société E2S de St Victor La Costes (30) pour le lot n°2 « fournitures et pose de modules » pour un montant de 22 992 € HT soit 27 498 € TTC et avec la société Les Arts Verts de Laroque d'Olmes (09) pour le lot n° 3 « fourniture et pose de barrières en bois » pour un montant de 6381 € HT soit 7631.68 € TTC.

Mme Bouffartigue prend la parole afin d'apporter une précision sur la date de parution de l'info 107. Elle indique qu'elle a eu lieu à la même date que l'an dernier.

M. Bénac répond que c'est faux et précise « qu'il y a des règles qui devraient s'imposer à tout le monde ». « En ce qui concerne le fait d'avoir retardé l'info 107, chacun portera un jugement ».

Mme Bouffartigue rétorque que le contrat de distribution avec la poste porte bien la date du 12 Février 2007, chacun peut le vérifier.

M. Bénac conteste ces dates.

Mme Bouffartigue marque son désaccord et souligne que en période électorale, la parution des journaux municipaux peut se faire à condition de ne pas changer nos habitudes.

M. Contreras souhaite prendre la parole et remercie toute l'équipe de Guy Hellé. Il remercie également les adjoints avec qui il a formé une excellente équipe. Mr Contreras précise qu'il ne pourra pas oublier 31 ans de responsabilité dans une ville qu'il aime beaucoup. A travers Sandrine Martin, il remercie toute l'équipe « administrative et technique ». Il ajoute avoir apprécié d'avoir eu les coudées franches et précise que tout cela va lui manquer. Monsieur le Maire rend hommage à son honnêteté et précise que tous les anciens conseillers municipaux seront honorés lors du prochain mandat (si les carbonnais lui redonnent sa confiance).

Séance levée à 22h45